



SNUDI FO 63

38 rue RAYNAUD
63 000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 28 93 20

Mail : fo.snudi63@gmail.com

Nicolas DUQUERROY : 06.88.75.67.15 Cécile RABY : 06.73.76.35.02
Laure PERRIER : 06.84.14.19.69 Catherine GEOFFRAY : 06.82.19.80.19
Nicolas TACHIN : 06.61.76.56.41 Eléonore CHAVOIX (AESH) : 06.30.04.28.85

Nom – Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Ecole : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. personnel : _____

Mail personnel : _____

déclare adhérer au SNUDI FO du Puy-de-Dôme pour l'année civile 2020.

Date : ----/----/----

Signature :

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO 63. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo.snudi63@gmail.com. »

CORPS / GRADE : Instituteur PE Classe normale PE Hors Classe PE Classe Exceptionnelle

FONCTION : Adjoint Directeur TR Psychologue Scolaire Spécialisé (SEGPA, ULIS...)

ECHELON : depuis le ___ / ___ / ___

QUOTITE : 100 % 80 % 75 % 50 % Autre :

FSE **CONTRACTUEL** **AESH** **Disponibilité/Congé parental** **Retraité**

Par le paiement de la cotisation, vous adhérez à un syndicat national (**SNUDI FO**) et à une fédération nationale qui regroupe tous les personnels de l'enseignement (**FNEC FP-FO**).

Vous adhérez aussi à une Union Départementale FO (**UD FO-63**) qui regroupe tous les salariés du département, à une confédération, la **CGT-FO** et à une association de consommateurs, l'**AFOC**.

La cotisation syndicale ouvre droit à 66 % de crédit d'impôt, que vous soyez imposables ou non imposables.

ATTENTION ! Le SNUDI-FO 63 organise la collecte des cotisations à l'année civile.

TARIFS 2020

Cotisations mensuelles : Professeur des écoles / Instituteur

Tarif de la carte annuelle : 23 € - Tarif des timbres mensuels (selon le grade et l'échelon - se reporter au tableau)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEUR											
Instituteur							10,00	10,85	11,70	12,50	13,30
CLASSE NORMALE											
Adjoint / Directeur < 4 classes / Psy. Scolaire				11,00	11,80	12,40	13,10	13,90	15,05	16,10	17,20
Spécialisé / Directeur 4 / 9 classes				11,80	12,60	13,20	13,90	14,70	15,85	16,90	18,00
Directeur 10 classes et +				13,50	14,30	14,90	15,60	16,40	17,55	18,60	19,70
HORS CLASSE											
Adjoint / Directeur < 4 classes / Psy. Scolaire	15,05	16,10	17,20	18,20	19,25	20,00					
Spécialisé / Directeur 4 / 9 classes	15,85	16,90	18,00	19,00	20,05	20,80					
Directeur 10 classes et +	17,55	18,60	19,70	20,70	21,75	22,50					
CLASSE EXCEPTIONNELLE											
Echelons	1	2	3	4	HEA 1	HEA 2	HEA 3				
Adjoint / Directeur < 4 classes / Psy. Scolaire	17,20	18,20	19,25	20,00	21,00						
Spécialisé / Directeur 4 / 9 classes	18,00	19,00	20,05	20,80	21,80						
Directeur 10 classes et +	19,70	20,70	21,75	22,50	23,50						

Les collègues s'acquittent du nombre de timbres correspondant à leur quotité de service.

100 % : 12 timbres à€ + prix de la carte : 23 € =€

80 % : 10 timbres à€ + prix de la carte : 23 € =€

75 % : 9 timbres à€ + prix de la carte : 23 € =€

50 % : 6 timbres à€ + prix de la carte : 23 € =€

Autre : timbre(s) mensuel(s) à€ + prix de la carte : 23 € =€

Cotisations annuelles

56 €	AESH / Disponibilité / Congé parental
95 €	Contractuel / Retraité
110 €	FSE

Paiement en chèque(s) établi(s) à l'ordre du SNUDI FO 63
(indiquer au dos des chèques les mois souhaités pour l'encaissement)

Vous pouvez désormais opter pour le prélèvement automatique : remplir et signer le mandat SEPA remis par le syndicat, joindre un RIB et cocher le type de prélèvement souhaité :

<i>Paiement en 1 fois</i>	<i>Paiement en 2 fois</i>	<i>Paiement en 4 fois</i>	<i>Paiement en 10 fois</i>
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------